



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 30 août 2011 à 13 h 30 en
la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absences :

MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
 - 3.2 Avenant de modification 4;
 - 3.3 Système de contrôle d'accès;
- 4- Révision du règlement de zonage du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-Bonjour de la MRC de Matane;
- 5- Période de questions;
- 6- Varia;
- 7- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 531-08-11

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – suivi des travaux

Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 532-08-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANT DE
MODIFICATION N^o 4**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de l'avenant de modification n^o 4 préparé par la firme Jean Dallaire architectes, de même que des documents annexés en lien avec les directives de modifications;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'avenant de modification numéro 4 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 8 645,19 \$ plus les taxes applicables, soit :

Portes, cadres et quincaillerie Projet de modification (PM-02) RÉVISÉ-2, PM-05, bordereau de quincaillerie	Montants avant les taxes
PM-02 RÉVISÉ-2	3 581,82 \$
PM-05	(285,00) \$
Bordereau de quincaillerie : ajustements et ajouts	5 348,37 \$
Total avant les taxes :	8 645,19 \$

QUE les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 4, soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 533-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la soumission numéro 102251 de *Télécommunications de l'Est* pour l'achat d'un nouveau système de contrôle d'accès de type *S2 Security* pour l'Édifice de La Matanie au montant de 11 185 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comprend le rachat de 4 unités Northon Télécom de l'ancien système, l'installation et la programmation du nouveau système *S2 Security*, le câblage, le raccordement de tous les lecteurs et détecteurs au nouveau système ainsi que la mise en route du système, le câblage et la réinstallation des caméras intérieures et leur raccordement au nouveau système;

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe a été confirmé à l'architecte par le préfet et la directrice générale concernant le système de sécurité et d'accès, afin de ne pas créer de retard dans l'échéancier du chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme l'achat et l'installation au montant de 11 185 \$ d'un système de sécurité et de contrôle d'accès de type *S2 Security* (soumission numéro 102251 de *Télécommunications de l'Est*) pour l'Édifice de La Matanie et autorise le paiement au montant 12 742,51 \$ taxes incluses, auquel s'ajouteront les frais de coordination du projet par l'entrepreneur général;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le comité administratif confirme la disposition des 4 unités Northon Télécom au montant de 2 000 \$ lequel est déjà appliqué en réduction de l'achat du nouveau système de sécurité;

QUE les dépenses liées à l'achat et à l'installation du système de sécurité et de contrôle d'accès, soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 534-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – CAMÉRAS EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la soumission numéro 102258 de Télécommunications de l'Est pour l'achat et l'installation de trois caméras extérieures de type *Caméra dôme résistant vandale Samsung* pour l'Édifice de La Matanie au montant de 3 464,73 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comprend l'installation à l'extérieur, le câblage, le raccordement au système de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'achat de trois caméras extérieures de type *Caméra dôme résistant vandale Samsung* (soumission numéro 102258 de Télécommunications de l'Est) pour l'Édifice de La Matanie ainsi que le paiement de la facture au montant de 3 947,20 \$ taxes incluses, auquel s'ajouteront les frais de coordination du projet par l'entrepreneur général;

QUE les dépenses liées à l'achat et à l'installation des caméras de sécurité, soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Révision du règlement de zonage du territoire non organisé (TNO) de la Rivière Bonjour de la MRC de Matane – reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- a) Suivi de dossier – Transport adapté.

Suivi de dossier – Transport adapté

- Les membres du comité sont informés du suivi de la plainte.
- Il y a lieu de demander au CSSS de Matane de désigner une personne substitut pour remplacer au besoin madame Kathy Murray, ergothérapeute au comité d'admissibilité.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 535-08-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet